



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

Amicale nationale des fusiliers marins et commandos

Conseil d'administration

Procès-verbal de la réunion du 28 février 2025

Le conseil d'administration de l'ANFMC, convoqué par le président national, Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ, s'est tenu le lundi 28 février 2025, 14 avenue Pablo Picasso, 92000 à Nanterre.

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et les remercie de leur participation. La séance est ouverte à 14h25.

Participation :

		Présents	Excusés ou absents
Bureau national	Président	Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ	Présent
	Secrétaire	Patrick JOSIEN	Présent
	Trésorier	Richard LIS	Présent
	V. président	Antonio CIMINNA	Présent
	V. Chancelier	Jean-Pierre MONMASSON	Présent
Présidents de section	Aquitaine	Erick POINEAU	Présent
	Brest	Antonio CIMINNA	Présent
	Est	Michel FRID	Présent
	Lorient	Sylvain LEULIET	Présent
	Paris	Pascal HOCQ	Présent
	Toulon	Philippe RAGAIN	Présent
Invités	Toulon	Dominique HARREAU	Présent
	Aquitaine	Yves GUIMEAU	Présent
	Paris	Jean-Marc SCHIRM	Présent
	Paris	Alain MATHIEU	Présent

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du C.A. du 12 octobre 2024.
- Interventions des Présidents de sections.
- Intervention du Président national.
- Intervention du Secrétaire national.
- Intervention du Trésorier national.
- Questions diverses et tour de table.

1/ PV. du CA du 12 octobre 2024 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Interventions des Présidents de section :

- **Aquitaine**
Pas de question.
- **Brest**
Pas de question.
- **Est**
Pas de question.
- **Lorient**
Pas de question.
- **Paris**

Question

Nous cotisons par le biais du bureau national à la FAMMAC mais nos amicalistes, individuellement, sont-ils adhérents de la FAMMAC. A ce titre, peuvent-ils bénéficier des décorations de la FAMMAC ?

Réponse (Président, en sa qualité d'administrateur de la FAMMAC)

L'ANFMC étant affiliée à la FAMMAC, nos amicalistes en sont bien membres et peuvent donc bénéficier de ces décorations. Le Président fait toutefois observer que la FAMMAC n'a pas créé de décoration type médaille pendante mais seulement des médailles type pièce de monnaie. Pour en bénéficier, il faut constituer un dossier qui doit être récupéré auprès de la fédération.

- **Toulon**
Pas de question.

3/ Interventions du Président, des Présidents de section, du Chancelier adjoint

3.1/ Point sur le Congrès national 2025 (présentation par le Président de la section de Brest)

**CHRONOLOGIE DU CONGRES NATIONAL DE L'AMICALE NATIONALE DES FUSILIERS
MARINS ET COMMANDOS A BREST du 16 mai au 18 mai 2025**

	HORAIRE	LIEU	ACTIVITÉS
Vendredi 16 mai	15h00	Cercle de la Marine Espace Océan	Accueil des participants. • Enregistrement des participants au Congrès. • Délivrance du badge Récupération clés des chambres Hébergement réglé par les congressistes
17h30		Salon Richelieu Hôtel de Ville Brest (<i>tenu de ville</i>)	Conseil d'administration (<i>tenu de ville</i>)
19h00		Apéritif de bienvenue Salon Richelieu Hôtel de Ville Brest (<i>tenu de ville</i>)	
20h00		Dîner sous forme de buffet. (<i>tenu de ville</i>) Salon Richelieu Hôtel de Ville Brest (<i>tenu de ville</i>) (réglé par les congressistes)	

Samedi 17 mai 09h30		Office religieux	Messe du souvenir église Saint-Louis Brest (<i>tenu amicaliste</i>)
11h00		Esplanade du Général Leclerc Brest	Cérémonie de dépôt de gerbes Monument aux morts, (<i>tenu amicaliste avec veste, béret vert ou bleu, insignes complets de décorations</i>)
12h30		Salon Richelieu Hôtel de Ville Brest	Coquettele déjeuner
15h00		Visite du Musée de la Marine	
15h30 /17h30		Assemblée générale Amphithéâtre de la Préfecture maritime de Brest (<i>tenu amicaliste</i>).	
19h30		Dîner de gala avec apéritif servi à table (<i>tenu de soirée</i>). prestation par l'Igésa de Brest Espace Marcel Pagnol commune de Guilers (réglé par les congressistes)	
22h00		Soirée dansante	
01h00		Clôture de la soirée	
Dimanche 18 mai		10h00 Départ de Brest en cars (Cercle) 11h00 Messe chapelle Saint-Mathieu pour ceux qui le veulent Visite libre du site pour les autres 12h30 déjeuner sur place au Relais du vieux Port Le Conquet réglé par les congressistes sur place 14h30 Cérémonie et Visite du cénotaphe à l'issue départ des congressistes	

3.2/ Information sur le congrès national 2026 (présentation par le Président de la section de Lorient)

Les dates arrêtées sont du vendredi 12 juin au dimanche 14 juin 2026.

- Le vendredi 12 sera plus particulièrement consacré à la Forfusco : nous étudions actuellement une arrivée en fin de matinée, un repas sur l'emprise Basefusco puis des présentations matérielles et des démonstrations dans l'après-midi. Le musée sera ouvert. Les amicalistes pourront ainsi reprendre contact avec l'école et les unités de la Force. Une cérémonie avec un dépôt de gerbes sera ensuite organisée devant Jean-Louis.
- Le programme du samedi 13 devrait s'articuler comme suit : messe du Souvenir à Saint-Louis normalement vers 09h00 -09h30 puis procession dans les rues de Lorient pour se rendre au monument aux morts, place Glotin.
- Dimanche, un barbecue au fort de Kernevel devrait clôturer le Congrès.
- Pour l'instant, les créneaux pour le CA et l'AG ne sont pas encore fixés.

3.3/ Travaux de l'équipe « Histoire » de Lorient et financements (présentation par le Président de la section de Lorient)

Une partie des travaux avait été présentée lors du congrès de Toulon en présence de la Secrétaire d'État, Ministre des anciens combattants. Madame Patricia Mirallès y avait émis un avis très favorable à l'époque.

Nous avons préparé à un dossier détaillé, chiffré et complet qui lui avait été transmis et réadressé ensuite en interne à ses sous directions, à la direction de la mémoire. Six mois plus tard, après plusieurs relances auprès de celles-ci, il nous a été demandé de remplir un Cerfa, étape obligatoire pour espérer prétendre à une éventuelle subvention. Ce formulaire comporte 18 à 20 pages au fil desquelles il convient de tout re expliquer (projet, re formalisation, bilans et compte de l'association, recettes attendues, listing du matériel...)

Le Cerfa rempli et envoyé en août 2024 n'a pas convenu à la sous-direction.

Il est apparu par ailleurs, au cours des échanges qui ont suivi entre le Président et la sous-direction, qu'il ne serait accordé aucune subvention permettant de couvrir toute ou partie des frais de déplacements de nos équipes chargées des interviews ainsi que les achats de matériels.

Pour mémoire, les équipements sont actuellement gracieusement mis à disposition par notre réalisateur, Guy Marceau, que nous remercions vivement.

Devant la complexité des choses et constatant que notre demande n'aboutirait pas, la démarche a été abandonnée.

A l'heure actuelle, une vingtaine d'anciens ont été interviewés, parmi lesquels certains sont aujourd'hui décédés, ce qui représente environ une trentaine d'heures d'entretiens, certains assez longs (près de 3 heures, d'autres plus courts). Nous réservons pour l'instant la diffusion de ce patrimoine, le nôtre, à nos amicalistes qui réalisent des présentations au profit des écoles (classes de Défense en particulier), à la Forfusco. Également au musée de Traditions où ces interviews pourraient être projetés sur des bornes interactives dans le cadre des visites.

Notre rythme est actuellement d'une dizaine d'interviews par an, ce qui génère notamment des frais de déplacement. Pour l'instant, ces frais sont supportés par nos recettes ce qui dépasse nos missions. Il existe cependant des pistes de financement en cours d'étude : Entraide Fusco qui pourrait nous aider, l'ONAC-VG du Morbihan qui nous connaît et sait nos actions auprès des classes de Défense, des cadets de la sécurité, des cadets de la défense et dans les écoles ...

Notre besoin pour couvrir au moins des frais de déplacements est de 2000€ à 3000€ par an.

Pour les financer, il est aussi envisagé de faire un appel aux dons via le bureau national qui en reversera le produit destiné à l'Equipe Souvenir. Enfin, depuis que l'association a acquis le statut d'intérêt général, une partie peut être couverte par l'abandon par les intéressés d'une partie des frais de déplacements alors considéré également comme dons.

Intervention du Président:

Cet appel aux dons dans le cadre de cette démarche mérite d'être encouragé. Un message vers les sections sera écrit en ce sens. D'autres appels aux dons pourraient être également faits notamment au profit du musée qui cherche des mécènes, mais celui-là correspond davantage à notre ADN.

Pour appuyer le Président de Lorient, nous sommes revenus plusieurs fois auprès de Madame Patricia Mirallès et de ses services mais le résultat ne correspondait ni à ce que nous demandions, ni à ce que nous attendions.

Ses services nous ont proposé soit quelques formations, soit la venue occasionnelle de techniciens pour le recueil, le montage et la diffusion des témoignages oraux, et au final un partenariat entre la DMCA, le SHD et l'ANFMC avec le partage des responsabilités suivantes :

- ANFMC : fourniture des témoins, constitution d'une version « pédagogique » des témoignages, à destination des scolaires ;
- SHD : recueil technique et scientifique des témoignages, puis conservation de ceux-ci et mise à disposition du public dans les conditions prévues par le code du patrimoine ;
- DMCA : financement par voie de subvention de la contribution de l'ANFMC au titre de la politique de mémoire des conflits contemporains. (Ordre de grandeur : max 25% du coût engagé par l'ANFMC, hors achat d'équipement).

Après avoir entendu le conseil sur ce sujet, il sera répondu au ministère que ces modalités ne correspondent pas à nos attentes.

3.4/ Recherche de mécènes pour le musée (intervention du Président):

Le musée recherche environ 600.000 euros dans le cadre de sa rénovation. Le bureau national fera passer un message d'appel aux dons qui seront reversés à l'école pour le musée.

Les sections notamment de Paris et Lorient mentionnent qu'elles font déjà des dons au musée.

3.5/ Travaux Chancellerie (intervention du Chancelier adjoint) :

Que ce soit pour les ordres nationaux ou pour d'autres demandes de décorations, y compris pour des mérites nouveaux hors du cadre militaire, il apparaît très fréquemment que les dossiers adressés initialement aux préfetures ou à l'ONAC ou encore au Secretariat d'Etat sont retransmis à tort à la Marine qui les écarte ou émet un avis défavorable. Cette anomalie a été pointée en haut lieu.

Pour les ordres ministériels, la Marine ne traite normalement que des personnels d'active et de réserve. La chancellerie s'est appuyée à plusieurs reprises pour les ordres ministériels sur des autorités locales, maire ou député. Dernièrement ont ainsi été obtenus deux décorations du Mérite Agricole dans les côtes d'Armor et le Morbihan.

La chancellerie de l'amicale s'attache aussi tout particulièrement à obtenir les cartes du combattant qui servent pour certains dossiers. Elle a par exemple découvert que certains commandos avaient fait plus de 90 jours en détachement dans différentes zones, ce qui donne accès à la carte du combattant. Pour mémoire, les actions mêmes individuelles conduites dans les années un peu anciennes comme 1989 et 1993 peuvent donner droit à la carte du combattant alors que les personnes ne le savent pas.

La section de Toulon précise qu'elle a une petite activité de chancellerie qui aide les membres à monter leurs dossiers. Elle se chargera dorénavant de transmettre ses travaux à la chancellerie nationale pour finaliser et transmettre les dossiers.

La section de Brest précise que Monsieur François Gobin s'est proposé pour aider aux tâches de chancellerie. Il pourra préparer les dossiers afin de les transmettre à la chancellerie nationale.

Jean-Pierre Monmasson précise que les RES, les carnets de sauts et de plongées sont des atouts précieux pour monter les dossiers.

Il précise par ailleurs que pour la médaille de la jeunesse, des sports et de la vie associative, la récompense est essentiellement accordée au regard de partie sport qui tient une place majeure, hors activité militaire. Sont mises en avant les activités pratiquées en club qu'il convient d'accompagner d'un mot du président du Club, du maire etc ...Autrement dit, l'octroi de cette médaille au vu des mérites associatifs est peu courant.

La chancellerie nationale de l'Amicale transmettra aux présidents de section un mémo permettant une meilleure connaissance des droits et les modalités pour l'ouverture de dossier de décorations.

En résumé, Jean-Pierre Monmasson confirme que si beaucoup de dossier sur les cartes du combattant aboutissent, les résultats sur les ordres nationaux sont très peu nombreux.

Nouveauté depuis cette année : La légion d'honneur (comme l'Ordre national du Mérite depuis plusieurs années) est ouverte à l'initiative citoyenne ; 50 signatures avec avis motivés sont nécessaires. Le contingent de 2025 est porté à 200 chevaliers de Légion d'honneur et 200 chevaliers d'Ordre national du Mérite par département.

3.6/ Restauration de la tombe de Georges Fagou (badge 146) ayant débarqué le 6 juin 1944 :

Le Président indique qu'appel aux dons avait été lancé et que l'amicale a été saisie par Entraide Fusco pour contribuer à ce dossier qui, pour mémoire, est une mission du Souvenir Français.

15 jours avant ce conseil, Entraide Fusco, à nouveau joint, nous a appris que les sommes d'argent avaient été réunies. La question ne se pose plus.

Nous avons par ailleurs été informé d'une 2ème opération de rénovation de tombe, celle d'Armand Bascoulergue, un ancien du 1er BFMC. Celle-ci a pu être réalisée grâce à la très forte et magnifique implication de Richard le Fric, amicaliste inscrit à Lorient. Sylvain et le Président lui ont adressé leurs très vives félicitations.

La section de Paris rappelle qu'elle entretient à Nanterre une tombe d'un ancien, Marcel Lapasse Mort pour la France. La question de l'entretien de cette tombe est posée. Le Président rappelle que le Souvenir Français, qui a fait poser son logo sur celle-ci, est redevable de son entretien. Il pourrait être officiellement joint à cet effet par la section de Paris.

3.7/ Communication interne :

Un amicaliste de l'Aquitaine aurait été content d'avoir des renseignements sur ce qui se passe au sein de la maison mère ainsi que dans les autres sections.

Le Président fait observer que certaines sections s'appliquent à communiquer et à transmettre régulièrement leur lettre d'informations aux autres sections qui les diffusent en interne.

D'autres le font peu ou moins. Le Président les encourage à faire mieux et fait remarquer que la Communication est aussi un outil permettant d'attirer de nouveaux adhérents.

Il rappelle aussi que les membres des sections peuvent consulter le site national et ses onglets relatifs à la vie des sections.


Liens

Cliquez sur les images de la colonne de gauche

	Marine Nationale / Site officiel
	Entraide FUSCO
	Musée N°4 Commando / Ouistreham / Site officiel
	Site d'Eric BRUNET dédié au RBFM (Régiment blindé de fusiliers marins de la 2° DB de LECLERC)
	RESEAU destiné à PROMOUVOIR les MARINS et les VALEURS qu'ils portent pour faire des AFFAIRES.
	Une approche vraiment différente de la formation au leadership pour les cadres et les dirigeants
	Institution de Gestion Sociale des Armées

Sections

Renseignements complémentaires / Cliquez sur l'une des 8 sections



3.8/ Représentativité de l'amicale et des marins au sein de la FNAP (intervention du Président)

Nous sommes affiliés à la Fédération Nationale des Parachutistes (FNAP) qui a fusionné assez récemment avec l'Union Nationale des Parachutistes (UNP). Nous y avons des représentants : Le Commissaire Philippe Beyries, membre du comité exécutif de la FNAP, puis vice-président. La FNAP compte en effet plusieurs vice-présidents non terriens : un ancien mari et un ancien de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Le Commissaire Général Beyries quitter ses fonctions en 2026 et il convient donc d'essayer de lui trouver un successeur breveté commando Marine. Appel aux volontaires !

3.9/ Situation de l'association des FMC de Normandie (intervention du Président)

Nous avons appris le décès du Président de l'Amicale des fusiliers marins et commandos de Normandie. La section de Paris, via sa délégation de Normandie, est chargée de prendre contact avec cette association pour savoir si un rapprochement est envisageable.

4/ Intervention du Secrétaire national de l'amicale

4.1/ Commémoration du 6 juin 2025 :

Programme

Le secrétaire national est en contact avec les municipalités de Colleville, Ouistreham et Grandcamp-Maisy. Dès que les programmes seront figés, il les transmettra aux sections (mais pas avant fin mars début avril).

Déjeuner à la Grange aux Dîmes :

Le sujet des invitations a été abordé avec le DirCab du Maire d'Ouistreham. Jusqu'alors, les invitations passaient par Lorient (Ecole). Il a été précisé que ce repas se déroule tous les 2 ans et que nous serons dorénavant dans la boucle. Le prochain déjeuner est prévu l'an prochain.

4.2/ Situation des effectifs :

Si l'on regarde les chiffres relatifs aux membres titulaires t, on constate une croissance qui est à peu près d'une quarantaine de d'amicalistes entre 2024 et 2025. On note par ailleurs un nombre relativement important de membres qui ont été radiés, principalement pour non règlement de leurs cotisations pendant au moins 2 ans malgré les rappels effectués.

Exercices	TT 2017	TT 2018	TT 2019	TT2020	TT2021	TT 2022	TT 2023	TT2024	TT2025	Ecart 2024 2025
Nb Membres Titulaires	1101	1118	1118	1219	1214	1195	1283	1273	1308	35
Nb Membres associés	53	65	71	0	68	73	73	83	85	2
Nb Membres d'honneur	4	11	9	2	6	6	5	6	7	1
Nb Membres bienfaiteurs	13	11	10	2	11	10	10	4	4	0
Nb Membres Sympathisants	88	93	102	6	80	87	97	103	105	2

5/ Intervention du Trésorier national

Le Trésorier présente le bilan financier de l'exercice 2024 (caisse nationale).

- Le bilan financier est validé par le CA.
- Le rapport financier est joint en annexe I.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt le CA à 16h16

Villers-Bretonneux, le 18 mars 2025

Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ
Président de l'ANFMC

Patrick JOSIEN
Secrétaire national de l'ANFMC



Rapporteur de la réunion
Patrick JOSIEN

Annexe I

AMICALE NATIONALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS - CAISSE NATIONALE

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2024 - COMPTABILITE COURANTE			
DEBIT		CREDIT	
Cotisations caisse nationale	2 180,00 €	cotisations des sections	8 055,00 €
Achats de gerbes	1 134,56 €	intérêts comptes sur livrets	640,53 €
participations de la caisse nationale	2 809,16 €		
frais de restauration	301,08 €		
frais Chancellerie	250,00 €		
DGFP modification statuts	125,00 €		
gestion du site Web National	200,00 €		
frais de tenue de compte	105,70 €		
frais des bénévoles	4 185,32 €	abandon des frais des bénévoles	4 185,32 €
Total des dépenses	11 290,82 €	Total des recettes	12 880,85 €
excédent:	1 590,03 €	déficit	0,00 €
TOTAUX	12 880,85 €	TOTAUX	12 880,85 €

BILAN AU 31-12-2024			
ACTIF		PASSIF	
2 - IMMOBILISATIONS	- €	1 - CAPITAUX	23 600,63 €
		capital	22 010,60 €
		résultat de l'exercice 2024 – EXCÉDENT	1 590,03 €
3-STOCKS	- €		
	- €		
4 - COMPTES DE TIERS	- €	4 - COMPTES DE TIERS	- €
5 - COMPTES FINANCIERS	23 600,63 €		
livret crédit mutuel	22 940,53 €		
compte courant Crédit Mutuel	660,10 €		
TOTAUX	23 600,63 €	TOTAUX	23 600,63 €

Le Trésorier National

Richard LIS

28 FEV. 2025

ANNEXE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN EXERCICE 2024

COTISATIONS VERSEES 2024 ET RELIQUAT 2023	
section de Lorient (dont 1600€ - 2023)	4 275,00 €
section de Toulon	1 725,00 €
section de Paris	685,00 €
section de l'Est	380,00 €
section de Brest	495,00 €
section Aquitaine (dont 220 € - 2023)	495,00 €
	8 055,00 €
intérêts du compte sur livret	640,53 €
FRAIS DE BENEVOLAT	
Frais des bénévoles président national	2 409,00 €
Frais des bénévoles secrétaire national	1 776,32 €
	4 185,32 €
COTISATIONS	
FAMMAC : 300 adhérents à 6 €	1 800,00 €
Flamme sous l'Arc de Triomphe : 1000 adhérents	200,00 €
FNAP : 800 adhérents parachutistes	180,00 €
	2 180,00 €
GERBES	
Gerbe Arc de Triomphe + 2 bouquets enfants le 28/2/2024	260,00 €
Gerbe Arc de Triomphe Cap Charles TREPEL le 28/2/2024	150,00 €
Gerbe OUISTREHAM le 6/06/2024	120,00 €
Gerbes NINH BINH	174,56 €
Gerbe LARGENTIERES	120,00 €
Gerbe Moulin de Laffaux	160,00 €
Gerbe Italie	50,00 €
Gerbe Abbeville le 14 déc 2024	100,00 €
	1 134,56 €
PARTICIPATIONS DE LA CAISSE NATIONALE	
congrès national 2024 à Gravelines	2 000,00 €
fanion ANFMC Toulon	195,00 €
frais de transport Ciminna Italie 1 ^{er} RFM	244,16 €
participation à la plaque commémorative Amyot d'Inville	270,00 €
Frais de transport Abbé LHERBIER – Gravelines	100,00 €
	2 809,16 €
FRAIS DE RESTAURATION	
3 repas LES AMANDIER (CA du 28/2/2024)	120,00 €
Pot Yacht Club de France	181,08 €
	301,08 €
Frais de tenu de compte + carte de dépôt	105,70 €
Gestion site internet national (Jean Christ. ROUXEL) 2024	200,00 €
DGFP modification statuts	125,00 €
Frais de Chancellerie	250,00 €